

CHARCUTERIE DE CAMPAGNE VAUX



AVENUE DE MADRAZES
24200 SARLAT LA CANEDA

Tél : 05 53 59 23 57
Mail : compta@maison-vaux.com

SAS au capital de 120 000 EUR

RC : 301524435
SIRET : 30152443500015

FR
24 - 520 - 004
CE

- APE : 1013
- TVA : FR 1105124435

SAS DESGOURMETS
ZA DE MEYMES

46220 PRAYSSAC
FRANCE

info@desgourmets.fr

FACTURE			
Date	N°	Code Client	N° tournée
31/03/2024	99543	ODESGOU	

Commercial: 03

À l'at: SAS DESGOURMETS ZA DE MEYMES 46220 PRAYSSAC

Page 1 sur 1

CODE	DESIGNATION	LOT OU DLC/DLVO	PIECES	POIDS NET	U V	P.U	MT HT	T
BL N° 212547 du 21/03/24								
8946	***** 1 COLIS							
	PATE DE CAMPAGNE AUX NOIX 200 GR	22/09/27	48	9,600	P	3,0800	147,84	1
945	SAUCISSON PUR PORC AUX NOIX LS VPF	344E48E		7,048	N	16,6500	117,35	1

Base taxe	Taux	Base Exo	Base	5,500	Tva	Base	Tva	Base	Tva	HT Marchandises	265,19
Marchandises			265,19		14,59					HT Emballages	
Emballages										HT Taxes	1,89
Taxes :										TVA 5,500	14,69
INAPORC	16,6480	0,01900		0,32	0,02					TVA	
INAPORC	16,6480	0,00400		0,07						TVA	
Frais adminis		1,50000		1,50	0,08					TVA	
NET A PAYER											
281,77 EUR											

Règlement au 30/04/24 par LCR Magnétique

Solde au 31/03/24

281,77 EUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Le client doit s'assurer, lors de la livraison et en présence du livreur, de la conformité des produits livrés avec sa commande. Aucune réclamation relative à la livraison ne pourra être prise en compte après la réception de nos produits par le client. Aucune réclamation relative à la marchandise ne pourra être prise en compte passé un délai de 48 heures à compter de la réception de nos produits par le client. Tout litige découlant de la vente de nos produits sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de notre siège social et sera soumis à la loi française. A titre de dommages et intérêts, en cas d'intervention contentieuse, une indemnité égale à 25% de la somme impayée outre s'il y a lieu les frais judiciaires et intérêts légaux ainsi que la déchéance du terme en cas de pluralité de facture ; indemnité s'appliquera sur la totalité de la dette. Conformément à la loi 92.1442 du 31/12/92, le délai de paiement de nos produits est de 20 ou 30 jours maximum après le jour de facturation sans escompte en cas de paiement anticipé. Des pénalités de retard de 15% annuelles sont encourues au cas où le règlement ne soit pas intervenu dans le délai précité. De même, une indemnité pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement sur chaque facture : 40 €, sauf frais supplémentaires.